



Le service covoiturage Grand Chambéry, Comment ça marche ?

20 arrêts de covoiturage

Les arrêts à ma disposition sont situés sur les communes de Saint-Alban-Leyse, Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry, Les Déserts jusqu'à La Féclaz.

Je suis passager : Je me rends à l'arrêt le plus proche et j'attends qu'un véhicule passe et s'arrête en sécurité pour covoiturer.

Je suis conducteur : Je m'arrête lorsque je vois un passager en attente. Je m'entends avec lui sur le lieu de dépose.

Situation des arrêts



Une inscription pour un dispositif sécurisé

Que je sois passager ou conducteur, l'inscription au dispositif permet de sécuriser la pratique du covoiturage. Elle est possible à partir de 15 ans révolus.

Après envoi par courrier :

- du formulaire complété et signé, accompagné d'une photo d'identité et d'une photocopie d'une pièce d'identité
- et de la charte signée attestant que je m'engage à respecter les conditions de ce service,

je reçois :

- une carte covoiturage rouge (15-18 ans) ou violette (+ 18 ans) avec un porte carte plastifié, que je peux présenter ou demander lorsque j'effectue un covoiturage pour s'identifier entre utilisateurs du dispositif



- un tour de cou phosphorescent pour être vu
- une vignette à coller sur le pare-brise de mon véhicule pour être identifié facilement comme inscrit au dispositif par les passagers en attente.

L'inscription est à envoyer par courrier à :

Grand Chambéry - Service de covoiturage
106, allée des Blachères - CS 82 618
73026 CHAMBERY Cedex

Les documents d'inscription sont disponibles en mairies de Saint-Jean-d'Arvey, des Déserts, de Saint-Alban-Leyse et de Thoiry, ainsi qu'à l'office de tourisme de La Féclaz.

Ils sont également téléchargeables en bas de cette page et sur le site Territoire Mobile à l'adresse suivante : <http://mobilites.chambery.fr/2004-la-communaute.htm>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

Diane VIGNOBOUL, animatrice à l'Agence Ecomobilité
Tel : 07 69 69 94 77 (directe) / 04 79 70 78 47 (standard)
diane.vignoboul@agence-ecomobilite.fr

Deux types de covoiturage possibles



SPONTANÉ

Attendre à l'arrêt ou prendre un passager directement sur l'aire de covoiturage dédiée. Les covoituteurs peuvent se demander mutuellement la carte covoiturage Grand Chambéry.

Ils s'entendent directement entre eux sur les modalités du covoiturage (destination, lieu de dépose, etc.)

ORGANISÉ En passant par la plateforme de covoiturage régionale Mov'ICI sur l'application gratuite ou le site internet : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

- Inscription et mise en relation gratuites des covoituteurs.
- Possibilité de choisir les arrêts de covoiturage comme destination du trajet
- Mise en relation passager/conducteur par messages automatiques (mail + sms)
- Les covoituteurs peuvent se demander mutuellement s'ils sont munis d'une carte Covoiturage Grand Chambéry. Ils s'entendent sur les horaires et les lieux de départ/arrivée.
- Le trajet peut-être payant ou gratuit selon le choix du conducteur (les covoituteurs s'entendent entre eux pour le paiement, de main à la main).

